

Commune d'AMENUCOURT

VAL D'OISE
CANTON DE VAUREAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Novembre 2020

Le conseil Municipal légalement convoqué le 12 novembre 2020, s'est réuni à la salle de fêtes en la séance publique, le 25 novembre 2020 sous la présidence de Mme Frédérique CAMBOURIEUX, le maire d'Amenucourt.

Etaient présent : Mme CAMBOURIEUX Frédérique, M. ZAPPELINI Alain, M. DELAPORTE Thierry, Mme FAVREAU Véronique, Mme FOUBERT Dominique, M. HERBET Thierry, Mme LEBARQUE Nadine, M. LEBARQUE Sébastien, Mme POURRE Christine, M. CASTRO Jérémie
Secrétaire de séance : Mme CAMBOURIEUX Charlotte.

Suite au dispositif lié au COVID 19 des règles sanitaires, madame le Maire demande au conseil municipal de faire cette séance à huis clos. Le conseil municipal donne son accord.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Approbation des modifications des statuts de la CCVVS

Lors de la réunion du conseil communautaire du 7 novembre 2020, les délibérations suivantes, portant modification des statuts ont été prises. Conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, notre commune doit délibérer sur l'ensemble de ces points.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-17 à L5211-20 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Vexin Val de Seine ;

Vu la délibération N°2020-76 de la communauté de communes proposant des modifications statutaires de la façon suivante :

- Retrait de la notion de « compétences optionnelles et de compétences facultatives » et remplacement par la notion de « compétences supplémentaires » ;

Vu la délibération N°2020-77 de la communauté de communes proposant des modifications statutaires de la façon suivante :

- Modification de l'article 15.1 des statuts portant compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant, dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Cette compétence comprend : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte de l'érosion des sols au sens du 4^{ème} du I de l'article L211-7 du code de l'environnement ;

La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sens du 11 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement.

L'animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique au sens du 12° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement

Sont d'intérêt communautaire : le bassin de l'Epte et ses affluents et le bassin de la Seine et ses affluents » ;

Vu la délibération N° 2020-78 de la communauté de communes proposant des modifications statutaires de la façon suivante :

- Modification de l'article 15.2 des statuts « Etudes, construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire propriété de la CCVVS ».

Vu la délibération N° 2020-79 de la communauté de communes proposant des modifications statutaires de la façon suivante :

- Modification de l'article 15.3 des statuts « entretien et voirie communautaire. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération N°2020-80 de la communauté de communes proposant des modifications statutaires de la façon suivante :

- Modification de l'article 15.7 des statuts sécurité publique « Etude de la faisabilité technico-économique de la construction d'une gendarmerie située sur le territoire de la CCVVS. Prise en charge éventuelle de la construction et de l'exploitation de ce bâtiment ;

Etude de la faisabilité de la couverture en vidéo protection sur le territoire de la CCVVS. Prise en charge et mise en place éventuelle de ce système ; »

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte ces modifications à l'unanimité.

PLUi

Madame le Maire présente le Plan local d'Urbanisme Intercommunal, l'état demande de plus en plus aux intercommunalités de prendre cette compétence. Cela permettrait d'avoir une vision globale des enjeux d'urbanisme pour l'intercommunalité. Ce transfert était prévu le 1^{er} janvier 2021, il est désormais reporté au 1^{er} juillet 2021. Il en ressort la perte du droit de préemption urbain aux maires dans leur commune. Ce point est essentiel pour les mairies, certains projets en dépendent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, refuse de transférer la compétence du plan local d'urbanisme, à l'unanimité.

Marais de Frocourt

Madame le Maire donne la parole à M. Delaporte Thierry 2^{ème} adjoint au Maire Président du syndicat du Marais de Frocourt. Les statuts étant anciens devaient être refaits. La prise en compte des nouveaux enjeux environnementaux devaient être redéfinis. Ce syndicat est à vocation exclusive d'exploitation forestière. Les compétences environnemental telles que la GEMAPI, le ruissellement sont exclues.

Ces nouveaux statuts sont soumis à l'approbation des communes d'Amenucourt, Bray et Lu et Vexin sur Epte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte ses nouveaux statuts à l'unanimité.

Eclairage Public

Madame le Maire présente une demande d'un habitant concernant l'éclairage public sur la route du Chesnay. De sa maison au cimetière, la distance est de 350 mètres 4 réverbères seulement sont implantés. Effectivement sur ce tronçon, il y a des points noirs. Afin de résoudre ce problème, il est proposé de mettre deux ou trois têtes de lanternes. Madame le Maire contactera l'entreprise pour l'étude et le chiffrage de ces travaux.

D'autre part un problème d'égoutage se pose sur cette route. Cette compétence reste du ressort du Maire même sur la voirie d'intérêt intercommunal. L'ensemble des propriétaires riverains devront être contactés par courrier.

Madame le Maire propose d'étudier la possibilité d'une demande de programme d'enfouissement des lignes par le SIERC sur cette route.

Point sur les Commissions Syndicales et Intercommunales

Commission sénior : création des groupes de travail : manifestations festivités futures, bien-être, guide médico-social, thématique des séniors au volant- plateforme déplacement sénior.

Commission jeunesse : proposition d'un apprentissage du code de la route aux jeunes de 12 ans à 14 ans

Commission SMDEGTVO : élection du président.

Commission environnement : présentation des délégués et tour de table sur les attentes. Les réunions suivantes ce feront en vidéo conférence. Plusieurs groupes de travail sont proposés.

- Création d'une AMAP
- Travail sur la méthanisation
- Animation environnementale
- Comité du monde agricole

Commission tourisme : une fusion va être faite avec la commission culture et patrimoine

Commission GEMAPI : présentation et tour de table. Le point du ruissellement est abordé. Si cette compétence est prise par l'intercommunalité, il faut avoir une réflexion sur son financement. La taxe GEMAPI à elle seule ne permet pas de financer les deux compétences.

Commission des chemins : le tour de certains chemins peu empruntés a été fait. Des travaux d'élagage sont à prévoir pour le printemps avec une équipe de bénévoles.

PNR : travail sur les zones blanches pour la charte paysagère. Ces propositions seront présentées aux maires de chaque commune. Gestion des coteaux : réouverture de la côte à Baheux. Pour les prairies calcicoles, le PNR pourrait prévoir un programme d'une pâture de moutons.

Commission sécurité : elle se divise en deux pôles l'un sécurité, l'autre gendarmerie. Vidéo protection : cette compétence doit être prise par la CCVVS. Cela permettra de débiter une étude. L'idée est, de créer un maillage de notre territoire afin de lutter contre l'incivilité et les petits délits.

Points divers

Proposition d'achat de panneaux de signalisation « radar fréquent » pour faire ralentir les véhicules sur la RD 37.

CCAS: achat de trois sapins. Un sera installé à la mairie et les deux autres à l'entrée de la salle des Fêtes. Pour les cadeaux pour les anciens, il a été décidé d'offrir au choix soit un bon cadeau pour un repas à l'auberge du Prieuré soit un panier garni. Les cadeaux seront déposés en mairie, ils pourront être récupérés sur rendez-vous en respectant les gestes barrières. Pour les enfants, le Père Noël apportera les cadeaux devant la salle des fêtes selon des créneaux horaires.

La subvention que nous avons demandée pour l'installation de la nouvelle chaudière de la mairie a été accordée. Une autre demande de subvention sera faite auprès du PNR afin compléter le financement de la chaudière à pellet.

La séance est levée à 21h 46

Le Maire

Frédérique CAMBOURIEUX